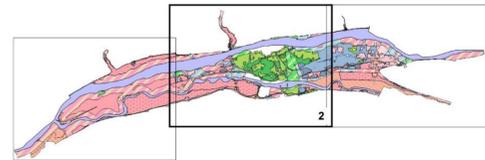


Plan de Prévention Des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

Val de Tours - Val de Luynes



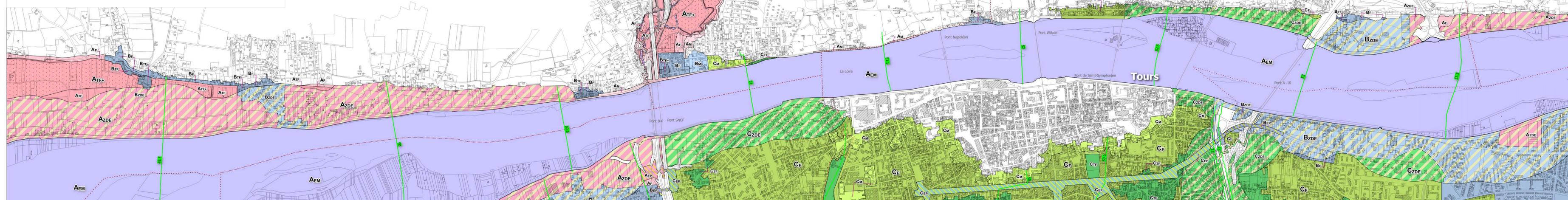
Plan 2

Carte du zonage réglementaire

Echelle : 1 / 10 000

Annexé à l'arrêté préfectoral
 du 18 juillet 2016
 approuvant la révision du PPRI
 Val de Tours - Val de Luynes

Juillet 2016



Zones réglementaires du PPRI inondables par la crue de référence

Zones A – Champ d'expansion des crues

- A EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- A ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- A TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- A F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- A M en aléa Modéré (M)
- A EM dans le lit mineur des cours d'eau, au lit endigué de La Loire ou du Cher, à la zone directement inondable par débordement de la Loire ou du Cher.

Zones B – Zones déjà urbanisées

- B EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- B ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- B TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- B F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- B M en aléa Modéré (M)

Zones C – Centres urbains

- C EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- C ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- C TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- C F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- C M en aléa Modéré (M)

Zone fréquemment inondable (TF+, F+)

Légende

Zones réputées non inondables par la crue de référence du PPRI

Zone hors d'eau isolée ou linéaire

Autres

Ligne isocote du niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)
 (Altitudes « normales » NGF - IGN69)

Limites communales

Routes principales

Voies SNCF et tramway

Parcelles cadastrales

Bati cadastral

AF Lettrage Zones réglementaires du PPRI